RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
*Liberté*
*Égalité*
*Fraternité*

FranceAgriMer
ÉTABLISSEMENT NATIONAL
DES PRODUITS DE L'AGRICULTURE ET DE LA MER

# DÉCISION N° FranceAgriMer/Interventions/2023/13 relative aux délégations de signature consenties aux agents constituant la direction « Interventions »

Montreuil, le 08 /11/2023

La Directrice générale de FranceAgriMer,

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment son livre VI ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret du 6 avril 2017 portant nomination de la Directrice générale de l'Établissement national des produits de l'agriculture et de la mer ;

Vu la décision de la Directrice générale de FranceAgriMer du 7 février 2023 modifiée portant organigramme et organisation générale des services de l'établissement ;

Vu la décision n° FranceAgriMer/Interventions/2023/07 du 27 juin 2023 modifiée relative aux délégations de signature des agents de la direction « Interventions ».

**DÉCIDE :**

**Article 1er : Service «Programmes opérationnels, pêche et promotion»**

Le troisième paragraphe de l'article 3 de la décision N° FranceAgriMer/Interventions/2023/07 susvisée est remplacé par les dispositions suivantes :

« Délégation de signature est donnée à Mesdames Magali Bougeard, Claire Bourbonneux et Caroline Clavier, Messieurs Thierry Dubois et Mounir Iddoute, responsables de pôle « instruction et liquidation », pour signer les décisions d'agrément des programmes opérationnels et de leurs modifications, d'octroi de l'aide au titre des fonds opérationnels pris sur le budget de l'Union européenne ou de récupération de cette aide.»

**Article 2 :**

La présente décision prend effet à compter du 13 novembre 2023.

**La Directrice générale**

**Christine Avelin**

12 rue Henri Rol-Tanguy
TSA 20002 - 93555 MONTREUIL Cedex
Tél : 01 73 30 30 00
www.franceagrimer.fr